

COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD

Délibérations du Conseil Municipal du 24 juillet 2017 à 18h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses réunions **le 24 Juillet 2017 à 18H 30.**

Le Maire,
Michel RUAS.



L'an deux mil dix-sept et le vingt-quatre juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RUAS Maire.

Suite à l'appel de présence, l'Assemblée est ainsi constituée :

Présents: Michel RUAS, Martin BOODT, Sabine BRETONVILLE, Jean-Marie DAUPHIN, Lionel DUMAS, Carine FOURNIER, Yves GALTIER, Gisèle GEOFFRAY, Didier GOUT, Sylvie JULLIAN, Sinazou MONE, Martine VIGOUROUX.

Procuration: Manuel HERNANDEZ donne procuration à Didier GOUT.

Absents excusés: Claire-Lise CAVALIER, Kévin DAMBROSIO, Mireille LALLEMAND, Aliénor MEYNADIER.

Absents: Michel ANTHERIEU, Jean-Pierre BROQUIN, Martine COSTE, Alexandra FOSSAT, Emile MOREAU, Marie-Ange SABOYA.

oooooooooooooooooooooooooooo

Monsieur Michel RUAS ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Madame Gisèle GEOFFRAY est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Yves GALTIER se réserve le droit de faire une réponse aux remarques de Jean-Pierre-BROQUIN concernant l'organisation des travaux sur l'Espace Paulhan.

Monsieur le Maire souhaite également répondre à ces remarques et fait lecture des points suivants :

« Petites réflexions sur les remarques en « questions diverses » de monsieur BROQUIN :

Certes les travaux de Paulhan pourraient commencer le 1^{er} décembre 2017 voire même ne jamais se faire, trois raisons pour dire NON.

- Tout d'abord le Conseil Départemental qui, grâce à une gestion performante de ses

dirigeants, a limité les subventions aux collectivités à une seule par commune et par an. C'est pourquoi, commencer le 1^{er} décembre 2017 nous bloquerait les possibilités de subvention 2017 et 2018. Dans l'intérêt des Saint Jeannais, nous devons tout mettre en œuvre pour terminer les travaux avant le 31 décembre si nous voulons d'autres subventions en 2018 pour d'autres chantiers (école – marché couvert)

- Continuer de faire des animations aussi importantes, dans les conditions de sécurité actuelle, c'est faire courir un réel risque aux élus, certes, mais surtout aux utilisateurs et aux Saint Jeannais car en cas d'accident ce sont les utilisateurs qui seront atteints et leur indemnisation serait à la charge de la commune donc des Saints Jeannais.
- Enfin, depuis plus de vingt ans, les collectivités ont été incitées à réaliser les aménagements pour l'accessibilité handicapé. Bien entendu, nos prédécesseurs, dont faisait partie monsieur BROQUIN, n'ont absolument rien engagé voire même ont réalisé des chantiers sur lesquels les normes handicapées n'ont pas été respectées : rue Pelet, école primaire dans laquelle en outre, plusieurs salles de classe sont inutilisables en raison d'un manque d'isolation.

Alors effectivement, à Paulhan, il y aura une gêne réelle aux différentes manifestations qui vont se dérouler courant 2017.

Nous attendons le planning des entreprises pour convoquer les différents organisateurs de ces manifestations et voir avec eux l'éventuel impact sur leur projet.

En revanche, j'ai rencontré monsieur SUNT qui parlait en son nom et m'a informé que monsieur AFFORTIT devait lui trouver un lieu dans Saint Jean pour s'installer provisoirement. A cet effet, j'avais convié à un rendez-vous, messieurs GARREL, AFFORTIT, SUNT et seul, monsieur GARREL est venu. Il a trouvé une solution provisoire et l'a mise en œuvre.

Sur le fond, effectivement, les élus actuels refusent de continuer ainsi de jouer à la roulette Russe avec la vie des utilisateurs et l'argent des Saints Jeannais. Nous souhaitons tout mettre en œuvre pour que notre commune retrouve dans ses équipements, une sécurité, un confort et une conformité qui ont été fortement négligés par nos prédécesseurs.

Je note cependant avec un grand plaisir que monsieur BROQUIN ne souhaite pas que le village se fige dans des histoires de rancœur. Venant de lui, j'ai fortement apprécié ce vœu qui à l'évidence n'était pas celui de nos prédécesseurs. Durant 24 ans, ils ont tout fait pour diviser les Saint Jeannais.

Je l'invite donc à mettre en œuvre cette belle résolution sans tarder car depuis notre élection, nous n'avons eu de cesse que d'éviter des divisions, en particulier, nous avons intégré l'ensemble des membres de l'opposition aux commissions et donc à nos choix. »

Monsieur le Maire informe que ces remarques seront intégrées dans le procès-verbal du Conseil.

Yves GALTIER précise qu'il aura davantage de renseignements sur le planning des travaux et sur les nuisances qui en découleront très prochainement.

Monsieur le Maire précise que le bâtiment de l'Espace Paulhan a été acheté il y a 35 à 40 ans.

Les Services de l'Etat nous ont sommé de réaliser les travaux de mise aux normes accessibilité handicapés sur tous les bâtiments communaux.

Des subventions nous ont été attribuées pour réaliser ces travaux. Ceux-ci doivent impérativement être réalisés dans les plus brefs délais sous peine de perdre les subventions attribuées.

Ces travaux impacteront effectivement les activités qui ont lieu dans ce bâtiment mais des solutions seront proposées.

Ensuite, le Président soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

oooooooooooooooooooooooooooo

N°2017_07_111 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rajouter les points suivants :

- avenant n°1 au programme de travaux visant à l'amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau potable – 1^{ère} tranche
- avenant n°1 aux travaux d'extension du réseau d'eaux usées chemin du Ruisseau de Rose, quartier « Cachar » et quartier Saoutadou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2017_07_112 – CONVENTION ASSOCIATION « ESCA'BLOC »

Madame Martine VIGOUROUX présente à l'Assemblée une convention avec l'Association « ESCA'BLOC ». Cette convention précise les conditions de prêt à titre gracieux, du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018, de la salle du rez-de-chaussée à l'Aquarium pour la pratique de l'escalade.

Il est précisé, que si le lieu devait changer, un avenant à cette convention serait signé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Monsieur le Maire demande si les travaux de Paulhan seront terminés avant le terme de la présente convention.

Yves GALTIER lui répond « oui ».

N°2017_07_113 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Madame Gisèle GEOFFRAY rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement de services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe pour satisfaire les besoins du service,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée,

× la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe, permanent à temps complet, à compter du 1^{er} août 2017.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} août 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 11, article 6411.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur précise que ce poste a été créé pour la promotion interne de FRANCISCO Zéférino.

2017_07_114 – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Madame Gisèle GEOFFRAY informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu qu'un agent a été promu, il convient de supprimer le poste correspondant.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} Août 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE la suppression de l'emploi suivant:

Grades	Catégorie	Nombre d'emplois à supprimer	Durée hebdomadaire	Supprimer à compter du
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} Classe	C	1	Temps complet	01/08/2017

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur fait lecture, à l'Assemblée, des effectifs de la commune à compter du 1^{er} août 2017, soit un total de 30 agents dont 29 titulaires et un contractuel.

Monsieur le Maire ajoute que si le poste n'est pas supprimé et est déclaré vacant, il a le droit de recruter un agent sur ce poste sans demander l'avis du Conseil Municipal.

2017_07_115 – CHOIX DE L'ENTREPRISE : PROGRAMME DE TRAVAUX DE RESEAUX HUMIDES 2017-2018

Monsieur le Maire, Michel RUAS, informe l'Assemblée que pour la réalisation du programme de travaux réseaux humides 2017-2018, un avis d'appel public à la concurrence

a été lancé le 2 Juin 2017 avec remise des offres au plus tard le vendredi 7 Juillet 2017 à 12H00.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

TRANCHE FERME :

- Renouvellements des canalisations d'Eau Potable :
 - Grand'Rue Partie Est
 - Grand'Rue Partie Centre
 - Grand'Rue partie Ouest
 - Rue de Robiac
 - Rue Josué Cardonnet
 - Rue Général Cavalier

- Renouvellement du réseau pluvial :
 - Grand'Rue Partie Est
 - Grand'Rue Partie Centre
 - Grand'Rue partie Ouest

- Renouvellement de la canalisation d'Assainissement :
 - Grand'Rue Partie Est
 - Grand'Rue Partie Centre
 - Grand'Rue partie Ouest

TRANCHE OPTIONNELLE :

- Renouvellements des canalisations d'Eau Potable :
 - Rue de la République
 - Rue Pasteur
 - Rue des Bourgades
 - Prolongement de la rue des Bourgades
 - Rue Villeneuve
 - Quai de l'enclos
 - Ruelle des Lilas
 - Rue du Général Lafont
 - Rue des Paillons
 - Luc Haut

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le Vendredi 7 Juillet 2017 à 14H30, a étudié les différentes propositions de prix et de prestations relatives à la dévolution de ce chantier, et a décidé de convoquer le mandataire du Groupement d'entreprises ANDRE TP, LACOMBE BONNET, Stéphane MASMEJEAN TP et CABRIT TP à une audition le lundi 17 Juillet 2017 afin de répondre à plusieurs questions permettant de clarifier, de préciser et d'optimiser leur offre.

Au vu des éléments de réponse apportés par le mandataire du groupement d'entreprises lors de cette audition, la Commission d'appel d'offres a choisi de retenir l'offre du Groupement d'entreprises ANDRE TP, LACOMBE BONNET, Stéphane MASMEJEAN TP et CABRIT TP suivante :

Tranche Ferme : 2 031 831,25 € HT soit 2 438 197,50 € TTC

Tranche Optionnelle : 855 975,25 € HT soit 1 027 170,30 € TTC

Pour effectuer ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le choix du Groupement d'entreprises ANDRE TP, LACOMBE BONNET, Stéphane MASMEJEAN TP et CABRIT TP suivante :

Tranche Ferme : 2 031 831,25 € HT soit 2 438 197,50 € TTC

Tranche Optionnelle : 855 975,25 € HT soit 1 027 170,30 € TTC

pour effectuer ce chantier.

AUTORISE Le Maire à signer le Marché et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Monsieur le Maire précise que le budget estimatif des travaux pour la tranche ferme était de 2 220 580,60 € HT soit 2 664 696,72 € TTC.

Le budget estimatif des travaux pour la tranche optionnelle s'élevait à 1 118 921,90 € HT soit 1 342 706,28 € TTC.

Le groupement des entreprises a consenti :

- 8,5% de rabais sur la tranche ferme

- 23,5% de rabais sur la tranche optionnelle

Soit une tranche ferme s'élevant à 2 031 831,25 € HT soit 2 438 197,50 € TTC et une tranche optionnelle s'élevant à 855 975,25 € HT soit 1 027 170,30 € TTC.

Monsieur le Maire ajoute être très satisfait du résultat de l'appel d'offres et précise que cela permet de rentrer dans le budget initialement préparé. Les travaux d'assainissement dans la Grand'Rue financés par ALES agglomération et de renouvellement du réseau d'eau pluviale ont également été prévus dans cet appel d'offres.

Yves GALTIER demande combien représente le rabais global sur l'ensemble de l'opération.

Monsieur le Maire lui répond que cela représente un rabais global de 13,5% sur l'ensemble de l'opération.

Martin BOODT demande si dans ces travaux, il est prévu le renouvellement de canalisations d'eaux usées et combien cela représente ?

Monsieur le Maire lui répond, qu'après rabais, les travaux d'assainissement s'élèvent à 562 729,58 € HT. Il précise que pour les travaux de la 1^{ère} tranche, la Commune a été très contente du travail réalisé par le groupement des entreprises ANDRE TP et LACOMBE/BONNET.

Il rappelle, également, à l'Assemblée qu'une réunion est prévue le lundi 31 juillet à 20H 00 avec les commerçants pour parler des travaux à venir.

2017_07_116 – CHOIX DU COORDINATEUR SPS : PROGRAMME DE TRAVAUX DE RESEAUX HUMIDES 2017-2018

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour la réalisation du programme de travaux réseaux humides 2017-2018, une consultation pour la réalisation d'une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé a été lancée.

5 offres nous ont été transmises dans les délais par les bureaux de contrôle QUALICONSULT, FABRE SPS, SOCOTEC, VERITAS et Concept Service Méditerranée Coordination(CSMC).

Après analyse des offres, je vous propose de retenir l'offre du bureau de contrôle QUALICONSULT pour un montant de total de 9 880,00 €HT soit 11 856,00 €TTC décomposée comme suit :

- ♦ Tranche Ferme : 6 560,00 €HT soit 7 872,00 €TTC
 - ♦ Tranche Optionnelle : 3 320,00 €HT soit 3 984,00 €TTC
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre du bureau de contrôle QUALICONSULT.

AUTORISE le Maire à signer le marché et toutes les pièces correspondantes.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur précise que le coordinateur SPS est obligatoire du fait de la présence de plusieurs entreprises sur le chantier et de la présence de canalisations en amiante ciment.

N°2017_07_117 – PROGRAMME DE TRAVAUX VISANT A L'AMELIORATION DU RENDEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE – 1ere TRANCHE – AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT N°1 (CANALISATIONS)

Monsieur le Maire, Michel RUAS, rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2016_07_118, le Conseil Municipal a approuvé le choix du groupement d'entreprises ANDRE TP et LACOMBE BONNET pour la réalisation de la 1^{ère} Tranche du programme de travaux visant à l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable pour un montant de :

Tranche Ferme : 780 284,30 €HT soit 936 341,16 €TTC
Tranche Conditionnelle : 58 526,58 €HT soit 70 231,89 €TTC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la réalisation du marché de travaux, certaines prestations ont été modifiées sans changer la nature du marché.

En effet, lors de la phase d'exécution, la dépose des canalisations amiante a pu être évitée par un ajustement du tracé de pose de la nouvelle canalisation.

Je vous propose donc d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux s'élevant à :

Tranche Ferme : - 51 816,64 €HT soit - 62 179,97 €TTC

Et faisant passer le montant du marché à :

Tranche Ferme : 728 467,66 €HT soit 874 161,20 €TTC
Tranche Conditionnelle : 58 526,58 €HT soit 70 231,89 €TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux du Groupement d'entreprises ANDRE TP et LACOMBE BONNET s'élevant à :

Tranche Ferme : - 51 816,64 €HT soit - 62 179,97 €TTC

Et faisant passer le montant du marché à :

Tranche Ferme : 728 467,66 €HT soit 874 161,20 €TTC

Tranche Conditionnelle : 58 526,58 €HT soit 70 231,89 €TTC

AUTORISE Le Maire à signer l'Avenant n°1 au marché et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le rapporteur précise que jusqu'à présent, la Commune a réalisé la totalité des projets sans dépassement budgétaire.

N°2017_07_118 – PROGRAMME DE TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES AU CHEMIN DE RUISSEAU, QUARTIER « CACHAR » ET QUARTIER « SAOUTADOU » - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT N°1 (CANALISATIONS) – TRANCHE n°1

Monsieur Didier GOUT rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2016_10_141 le Conseil Municipal a approuvé le choix de l'entreprise TP CABRIT SARL pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement au « Chemin du Ruisseau », au quartier « Cachar » et au quartier « Saoutadou » pour un montant global de 85 532,06 €HT soit 99 038,47 €TTC détaillé comme suit :

Lot n°1 « Canalisations » :

Tranche 1 « Extension Chemin du Ruisseau » : 28 321,95 €HT soit 33 986,34 €TTC

Tranche 2 « Extension Cachar » : 12 299,67 €HT soit 14 759,60 €TTC

Tranche 3 « Extension Saoutadou » : 41 910,44 €HT soit 50 292,53 €TTC

Monsieur Didier GOUT informe l'Assemblée que lors de la réalisation du marché de travaux, certaines prestations ont été modifiées sans changer la nature du marché.

En effet, la mise en place d'un branchement eaux usées et la pose d'un drain en fond de tranchée doivent être réalisés en supplément dans le cadre de la tranche n°1 des travaux.

Je vous propose donc d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux « Tranche 1 » s'élevant à :

Tranche 1 : + 733,95 €HT soit + 880,74 €TTC

Faisant passer le montant global du marché à 86 266,01 €HT soit 99 919,21 €TTC détaillé comme suit :

Lot n°1 « Canalisations » :

Tranche 1 « Extension Chemin du Ruisseau » : 29 055,90 €HT soit 34 867,08 €TTC

Tranche 2 « Extension Cachar » : 12 299,67 €HT soit 14 759,60 €TTC

Tranche 3 « Extension Saoutadou » : 41 910,44 €HT soit 50 292,53 €TTC

Et entraînant une augmentation du marché pour la Tranche 1 de 2,59 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux « Tranche 1 » de l'entreprise TP CABRIT SARL s'élevant à :

Tranche 1 : + 733,95 €HT soit + 880,74 €TTC

Et faisant passer le montant global du marché à 86 266,01 €HT soit 99 919,21 €TTC détaillé comme suit :

Lot n°1 « Canalisations » :

Tranche 1 « Extension Chemin du Ruisseau » : 29 055,90 €HT soit 34 867,08 €TTC

Tranche 2 « Extension Cachar » : 12 299,67 €HT soit 14 759,60 €TTC

Tranche 3 « Extension Saoutadou » : 41 910,44 €HT soit 50 292,53 €TTC

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Yves GALTIER s'étonne que le Cabinet GAXIEU n'ai pas donné l'avenant en plus-value pour les travaux actuellement réalisés au quartier « Cachar » car il a été nécessaire de dévier le tracé initial en raison de la présence de gros blocs rocheux.

Monsieur le Maire précise que les travaux d'extension du réseau eaux usées au quartier « Saoutadou » ne seront pas réalisés suite aux refus des propriétaires riverains.

QUESTIONS DIVERSES:

✕ Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément aux dispositions prises dans la délibération n°2016_03_049, lui donnant délégation de signature, certains des contrats de prestations de services ont été signés et il demande à Martine VIGOUROUX de nous en donner le détail :

Dans le cadre du Festival de Théâtre qui aura lieu les 1^{er} – 2 et 3 août, Monsieur le Maire a signé les contrats suivants :

- Pierrette DUPOYET SAND, représentant « la Compagnie des Vents Apprivoisés » pour le spectacle « SAND, prénommée George ou l'Aurore d'une liberté... » qui aura lieu le mardi 1^{er} août à 21H 00 à la salle Stevenson, durée 1H 15 pour un montant de 3 000 € TTC (spectacle, transport, repas et hébergement compris), participation libre.

- le spectacle de Guignol d'une durée de 40 à 45 mn par BONNEFILLE Patrick, mercredi 2 août 2017 à 11H 00, salle Stevenson pour un montant de 640 € TTC, GUSO compris.

- « Cravate Club » de Fabrice ROGER LACAN par la Compagnie ANTAGONIE, le mercredi 2 août 2017 à 21H 00, salle Stevenson, durée 1H 15 pour un montant de 1 000 € TTC. La Commune offrira 4 repas.

- « Irrésistible » de Fabrice ROGER LACAN pour la Compagnie Plains Feux, le jeudi 3 août 2017 à 21H 00, salle Stevenson, pour un montant de 1 200 € TTC. La Commune offrira 4 repas.

3 spectacles sont soumis au SACD.

Monsieur le Maire précise que toutes ces dépenses rentrent dans l'enveloppe initialement allouée lors du vote du budget.

✕ 4 jeunes encadrés par Présence 30 ont repeint le Marché Couvert courant juin. La contre partie était de les héberger pendant ces 4 jours. Une consultation a été réalisée et c'est le Camping des Sources qui a été retenu pour la somme de 581,60 €.

Monsieur le Maire a donc autorisé cette dépense.

Monsieur le Maire précise que ces jeunes sont invités le mardi 3 octobre pour les remercier du très bon travail réalisé.

Ces jeunes étaient déjà intervenus sur la Commune dans le cadre des peintures réalisées sur les transformateurs EDF.

La Commune est en contact avec l'un des animateurs de Présence 30 pour nous apporter des solutions pour lutter contre la délinquance de rue.

Un contrat à durée déterminée d'un an est à l'étude.

